

10 août 1984

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUDSEIZIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 13 - 17 août 1984)

PROPOSITION :PROJET REGIONAL DE FORMATION DANS LE DOMAINE DES PECHEES

Document présenté par le Secrétariat général

JUSTIFICATION

1. Dans les stratégies nationales de développement de la plupart des pays insulaires du Pacifique, une priorité élevée est réservée au développement et à la croissance continue du secteur des pêches. Les actions prévues ont en général pour objectifs : 1°) de créer une pêche artisanale viable capable d'offrir aux populations rurales le revenu dont elles ont tant besoin par des moyens qui soient compatibles avec leur mode de vie et leurs valeurs traditionnelles, tout en aidant à réduire les importations; 2°) créer une pêche industrielle et les industries de service qu'elle suppose, à des niveaux correspondant aux ressources disponibles.

2. Pour assurer la poursuite des programmes déjà lancés dans ce domaine et pour aider à mettre en oeuvre des projets et activités de caractère nouveau, l'ensemble de la région a un besoin criant de personnel national ayant la formation et la motivation voulues et cela à tous les niveaux de l'industrie de la pêche. Pour beaucoup de gouvernements des îles du Pacifique, cette pénurie aiguë de personnel technique et professionnel local compétent et expérimenté, tant dans les services du gouvernement que dans le secteur privé, constitue le plus puissant obstacle à la réalisation des objectifs nationaux de développement des pêches, et on y revient sans cesse dans les déclarations faites tant par les administrations nationales que par les organisations internationales au sujet du développement des différents pays.

3. La plupart des services nationaux des pêches sont relativement petits; or, l'administration des ZEE des 200 milles récemment instaurées augmente de façon spectaculaire leurs responsabilités d'ensemble. Les gouvernements ayant pris conscience du potentiel que représente leurs ressources halieutiques, on enregistre une augmentation parallèle des activités liées au développement ou à l'expansion des pêches artisanale et commerciale. La pénurie d'agents qualifiés et les limites souvent très strictes que les considérations budgétaires imposent au recrutement de nouveaux agents se traduisent par une lourde charge de travail pour le personnel en place. La nécessité d'avoir des agents de vulgarisation et des conseillers qui connaissent bien leur métier, ainsi que des pêcheurs privés et, dans les industries de soutien, du personnel d'une plus grande compétence, est amplifiée par la politique de croissance de la pêche tant artisanale que commerciale.

4. Les débats de la conférence technique régionale des pêches organisée par la CPS en 1983 ont fait ressortir la nécessité de formations spécialisées de courte ou de moyenne durée pour permettre aux agents actuellement en place d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences dans toutes sortes de domaines touchant la pêche, et d'acquérir de nouvelles compétences correspondant à l'évolution de leur travail ou de leurs fonctions. Ceci concorde bien avec le caractère des demandes d'aide à la formation récemment reçues de différents gouvernements insulaires.

5. La Commission du Pacifique Sud, qui oeuvre déjà activement dans le domaine de la formation aux pêches, est équipée de façon idéale pour élaborer et conduire un projet destiné à offrir aux Océaniens le plus large éventail de possibilités de formation dont ils ont besoin. Nous soumettons ci-dessous à la conférence le schéma d'un projet visant à élargir les activités actuelles de la CPS pour y intégrer un "projet régional de formation dans le domaine des pêches".

#### OBJECTIF

6. L'objectif du projet est d'améliorer les compétences techniques auxquelles peuvent faire appel, dans différents pays, les services des pêches et l'industrie de la pêche, en offrant des possibilités de formation spécialisée au personnel de direction et d'animation du développement des pêches, aux pêcheurs privés et aux ouvriers travaillant dans l'industrie de la pêche.

#### MISE EN OEUVRE

7. Il s'agirait d'élaborer un programme complet de cours, stages pratiques et autres actions de formation répondant aux besoins prioritaires recensés des gouvernements et territoires membres de la zone d'action de la CPS. Dans toute la mesure du possible, on ferait appel aux moyens et aux spécialistes existant déjà tant au sein de la région qu'ailleurs de façon à tirer pleinement parti des ressources disponibles et d'éviter la création d'une infrastructure coûteuse. Le programme de formation serait structuré de façon à compléter les cours et programmes de formation existant déjà sous l'égide d'autres organisations et établissements d'enseignement de la région plutôt que de rivaliser avec eux. Chaque fois que possible, toutes les activités de formation se dérouleraient dans la zone d'action de la CPS en collaboration avec les établissements existants et compétents. Outre les cours théoriques, on encouragerait une utilisation plus efficace des compétences de la région grâce à des détachements en stage et à des échanges de personnel technique entre services des pêches.

8. Les activités envisagées comprendraient :

- 1) Un inventaire des formations actuellement offertes aux Océaniens. A partir de là, on pourrait mettre en place de nouvelles initiatives et de nouveaux moyens afin de faire face aux besoins divers des différents pays. L'inventaire serait effectué en consultation étroite avec les gouvernements insulaires, les organisations régionales, les institutions s'occupant de formation à la pêche, tant dans la zone d'action de la CPS qu'au-dehors, et les organismes d'aide s'intéressant à ce domaine. Par là, on donnerait suite à la recommandation N° 7 de la Conférence technique régionale des pêches de 1983.

2) Elaboration d'un programme complet d'actions de formation bien précises correspondant aux priorités fixées par la présente conférence. Mis à part un nombre limité de cours régionaux de base, la plupart des enseignements seraient probablement spécialisés et de courte durée, et organisés au niveau national ou sub-régional à l'intention d'un nombre limité de stagiaires.

Cette liste des actions de formation serait revue en détail par la conférence technique régionale des pêches de 1985, et le programme de formation serait définitivement arrêté pour la période 1985-86, en fonction des priorités fixées par cette conférence.

3) Les cours actuels de formation de la CPS (ex. le cours CPS/Nelson Polytechnic, le cours régional CPS/PNUD sur les techniques de réfrigération) seraient intégrés dans ce projet à la place voulue.

4) Outre le programme de formation esquissé ci-dessus, il serait possible de donner rapidement suite à toute demande de formation précise présentée par les différents gouvernements.

5) Partout où ce sera possible, les stagiaires bénéficieront dans leur pays d'un suivi et d'une aide afin de consolider la formation acquise et d'évaluer son efficacité.

#### EFFECTIF

9. On envisage la création de deux postes -

- 1) Responsable de la formation aux pêches : ce poste exige un professionnel de haut niveau ayant la compétence et l'expérience voulue en matière de formation à la pêche. Il collaborerait à l'organisation et à l'élaboration du programme de formation et serait responsable de la coordination sur place de ces actions de formation.
- 2) Assistant administratif : cet agent serait en poste à Nouméa et fournirait le soutien voulu en assurant la gestion des actions de formation, la préparation du matériel didactique, etc.

#### LOCAUX ET MOYENS MATERIELS

10. Une petite base comportant tout le nécessaire pourrait être organisée au centre de Samabula (Suva) de la CPS. Elle comprendrait une salle de classe, un bureau et des rangements suffisants pour le matériel didactique. D'une façon générale, on chercherait à conclure avec les pays hôtes des arrangements spéciaux permettant d'utiliser les locaux et moyens dont ils disposent selon les besoins.

FINANCEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE

11. Des fonds seraient recherchés à de multiples sources. On solliciterait le concours des organismes bailleurs d'aide et des pays s'intéressant à la formation aux pêches, au titre tant d'actions précises que du projet dans son ensemble. Leur aide pourrait prendre la forme de crédits ou d'assistance technique (mise à disposition d'instructeurs spécialisés, etc.). On encouragerait l'établissement d'un système de bourses pour faciliter la participation des pays aux actions de formation prévues.

---